

DECRET N° 87-283 du 4 Septembre 1987

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique, de
l'intérim du Camarade Nathanaël MENSAH,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales, pour compter du 3 Septembre
1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- WU le décret N° 87-278 du 31 Août 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

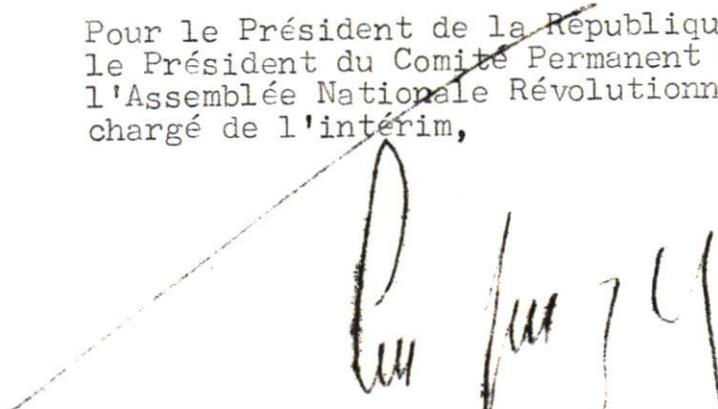
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 3 Septembre 1987, le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales, pendant le congé administratif du Camarade Nathanaël MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 Septembre 1987

Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 ANR 4 SA/CC 4 SGCEN 4 PPC-CPC 4 SPD 2 MTAS-MSP 6-
AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 GCONB-INSAE-ONEPI 3 BN-DAN 4
UNB-FASJEF 4 PREFETS 6 JORPB 1.